

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 [Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A l'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

6 Janvier 1883.

Chronique générale.

M. Gambetta est parti aujourd'hui samedi, à dix heures, du Palais-Bourbon pour se rendre en grande pompe civile et militaire au Père-Lachaise, où il a été déposé et non enterré, car le véritable enterrement aura lieu à Nice. Celui de Paris n'a été qu'une fiction d'enterrement, un prétexte à promenade de cadavre, une manière de se draper dans le linceul du défunt, un fastueux étalage de vieilleries révolutionnaires, une basse flatterie à l'adresse des athées et des francs-maçons, une réclame en vue des prochaines élections; et aussi, comme dit M. Rochefort, une représentation de théâtre pour avoir l'air d'honorer et de pleurer l'homme encombrant, dont la mort est un débarras pour beaucoup.

Le 4^{er} janvier tiendrait-il à devenir une date nécrologique ?
 Voici quatre années consécutives que le jour de l'an coïncide avec la mort d'une notabilité du parti républicain.
 Raspail, Blanqui, Hérod et Gambetta sont morts successivement à un an de date.

MORT DU GÉNÉRAL CHANZY.

Le général Chanzy est mort, l'avant-dernière nuit, au camp de Châlons, d'une attaque d'apoplexie.
 Il était né en 1822.

MALADIE DE M. LÉON SAY.

Les nouvelles de la santé de M. Léon Say sont inquiétantes; il n'a pu se lever hier matin et l'on est très-inquiet sur son état.
 (National.)

RUPTURE DES NÉGOCIATIONS ANGLO-FRANÇAISES.

Londres, 5 janvier.

On assure que le gouvernement anglais a déjà reçu la réponse du gouvernement français à la dépêche de lord Granville du 4^{er} janvier. Il résulte de cette réponse que la divergence de vues existant entre les deux gouvernements, sur la question égyptienne, rend une entente impossible, et la dépêche française peut être considérée comme la clôture des négociations.

Cette dépêche est, d'ailleurs, conçue en termes fort courtois et ne laisse pas de doute sur le maintien des bons rapports entre la France et l'Angleterre.

Le gouvernement anglais va maintenant soumettre au jugement de l'Europe sa politique concernant l'Égypte; la note qui en contient l'exposé est prête depuis quelque temps, et l'on pense qu'elle sera envoyée ce soir ou demain.
 (National.)

Conflit franco-anglais. — Lord Granville a adressé au quai d'Orsay une note portant que le cabinet britannique n'a pas de nouvelles propositions à présenter au gouvernement français relativement à la question du contrôle. Cette déclaration, dit le Temps, répond à la dernière note par laquelle M. Duclerc, repoussant l'offre faite à la France de la présidence de la commission de la Caisse de la dette publique, exprimait l'espoir que le gouvernement de la Reine, mieux éclairé sur les vues de la France, prendrait l'initiative de nouvelles propositions propres à donner satisfaction aux intérêts français en Égypte.

On annonçait, il y a peu de jours, que les troupes anglaises devaient quitter l'Égypte au printemps. Or, nous apprenons que le gouvernement britannique vient d'acheter le grand arsenal de Boulacq, au Caire, pour en faire une école destinée aux enfants de troupe anglais !

Les troupes anglaises ne doivent donc pas partir ?
 C'est là sans doute ce que M. Gladstone appelle rendre l'Égypte aux Égyptiens !

Dans le cinquième arrondissement, pour succéder à M. Louis Blanc, au remplacement duquel il sera procédé le 24 janvier, on annonce les candidatures de M. Camille Farcy, Allemand, du parti ouvrier; Bourneville et Engelhard, tous deux conseillers municipaux, et Elisée Reclus.

La candidature a également été offerte à MM. Rochefort et Lévêillé, qui l'ont déclinée.

Paris, 5 janvier.

Il n'est pas encore bien sûr que le président du conseil puisse assister aux obsèques.
 On sait qu'en se levant de son fauteuil, il y a quinze jours, il avait subi une entorse du genou.

Cette blessure a été beaucoup plus sérieuse qu'on ne le supposait. A cette heure, M. Duclerc peut se lever et travailler, mais il n'est pas encore en état de marcher.

Il nous revient de bonne source que les diplomates qui ont assisté à la réception du 4^{er} janvier, à l'Élysée, ont été frappés de la mauvaise mine du chef de l'État, et que quelques-uns d'entre eux ont cru devoir transmettre cette nouvelle à leurs gouvernements.

GAMBETTA

SON SUCCESSUR AU 20^e ARRONDISSEMENT.

M. Gambetta est à peine entré dans la tombe que le parti radical se ramue déjà dans la 4^{er} circonscription du 20^e arrondissement, pour lui donner un successeur à la Chambre. Une circulaire, portant la date du 2 janvier, qui a été distribuée à Belleville,

préconise la candidature du citoyen Chabert, orateur de clubs anarchistes.

A BELLEVILLE.

Il paraît, dit le Soleil, qu'on a rigolé à Belleville, dans la soirée du 4^{er} janvier, et qu'une partie de la population du Mont-Aventin s'en est donné, de tout cœur, à la nouvelle de la mort de M. Gambetta. C'est là que la fortune avait fait sa première apparition, c'est là que la popularité était née, c'est là que M. Gambetta mourant devait recevoir tous les coups de pied de l'âne. Et ils ne lui ont pas manqué. On raconte, à ce sujet, les choses les plus lamentables. Sont-elles vraies ? Il n'y a pas de raisons d'en douter.

LES FEUILLES OPPORTUNISTES.

On annonce déjà que différents journaux de province, qui soutenaient l'opportunisme, vont changer de mains ou disparaître.

Quelques préfets prévoient dès maintenant la chute d'un grand nombre de ces journaux.

UN SCANDALE.

Il avait été spontanément décidé que la place de M. Gambetta sur les bancs de la Chambre resterait désormais vide.

On apprend, non sans stupeur, que M. Roques de Filhol, député de Courbevoie, sans même attendre les funérailles, s'en est déjà emparé.
 (Paris.)

AU PANTHÉON.

Plusieurs de nos amis émettent le vœu que les Chambres soient convoquées sans retard, pour décider que le Panthéon sera enlevé au culte et que le corps de Gambetta y sera déposé.
 (Paris.)

DÉCORATION POSTHUME.

La mort du grand citoyen que nous pleurons, dit Paris, sera-t-elle une raison pour que son nom figure sur le livre de la chancellerie de la Légion-d'Honneur ?

C'est une grande dette que la France lui doit.

Paris demande aussi que la rue Royale soit débaptisée et appelée désormais : rue Gambetta.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Première Partie.

IV — (Suite)

— Hélas ! dit le comte, le pain de chaque jour ne nourrit que le corps. Pauvre femme, dont le cœur paraît si grand ! Tout l'or de la terre ne pourrait lui rendre son bonheur perdu. Voici cent francs que je vous prie d'ajouter à l'offrande du capitaine. C'est presque tout ce qui me reste dans ce moment. Nous sommes pauvres nous-mêmes; mais, ajouta-t-il, quand nous posséderions d'immenses richesses, ce n'est pas en les partageant avec cette jeune veuve que nous nous croirions dégagés de nos devoirs envers elle. Dites-lui bien, je vous en prie, qu'elle peut compter sur nous. Si le chagrin l'accable, si l'isolement lui pèse, qu'elle vienne frapper à notre porte, s'asseoir à notre foyer. Jamais nous ne serons à la hauteur du devoir de reconnaissance que nous léguons son mari.
 — Qui sait ! dit le prêtre. A des âmes aussi no-

bles que les vôtres, Dieu ménage quelquefois l'occasion de se rassasier de dévouement. Je répéterai à la pauvre femme que l'heure qui lui a enlevé son époux lui a donné de vrais amis.

— De grands débiteurs, dit le jeune homme d'une voix profonde.

— Des amis, répéta le prêtre. Le cœur humain est ainsi fait que, dans la tendresse, il ne veut pas trop sentir l'obligation. Renée-Jeanne est fière.

— Nous retournerons chez elle ce soir. Ma femme désire la connaître.

— Madame la comtesse est bien souffrante, fit observer le recteur. Je crains qu'elle n'abuse de son courage.

— Jamais elle ne consentira à quitter le Croisic sans avoir visité la veuve de Plomereuc. Je ne puis que l'approuver.

— A ce soir donc, dit le prêtre en se levant. Les devoirs de mon ministère me réclament dans ce moment. Mais, ce soir, je vous accompagnerai chez Renée-Jeanne.

Ce furent des adieux touchants que ceux qui s'échangèrent entre ces exilés dont le retour au sol natal coûtait si cher, et cette femme dont le cœur était à jamais brisé. La comtesse la serra dans ses bras en disant :

— Croyez-le, si l'on nous avait demandé de consentir à tel sacrifice, nous aurions refusé.

— Ce n'est pas votre faute, répondit la veuve

avec douceur.

— J'emporte vos noms et ceux de vos enfants, dit le comte. Voici les nôtres et l'adresse du manoir vers lequel nous nous dirigeons. Vous savez que, désormais, vous êtes notre sœur devant Dieu. Chaque jour, au moment de l'Angelus, nous prions pour vous.

— Moi de même, répondit-elle.
 L'infirmier avait pris dans ses bras le plus jeune des enfants : l'aîné était trop lourd pour ses membres débiles.

— Pauvre petit ! murmurait-il en le regardant.
 Des larmes tombaient de ses yeux sur le front de l'orphelin.

Enfin, voyant que l'heure s'avavançait, la comtesse ôta de son cou une médaille d'or frappée à l'effigie miraculeuse de Notre-Dame-de-Guadalupe.

— Elle vient d'une terre lointaine, dit-elle en la tendant à Renée-Jeanne. Permettez-moi de vous l'offrir. Je veux vous laisser sous la protection spéciale de la consolatrice des affligés.

La veuve prit la médaille mexicaine, la baisa, et, la cachant sous ses vêtements noirs :

— Merci, dit-elle. Adieu. Soyez heureux. Votre pitié m'a fait du bien.

L'aube suivante la trouva prosternée dans l'église, cherchant au pied de l'autel la force que Dieu seul peut donner. Ensuite elle rentra, habilla ses enfants et se rendit avec eux sur la tombe fraîchement

fermée. Elle y colla ses lèvres. Se sentant seule, sans témoins, libre de ses gémissements et de ses larmes, elle se laissa emporter par sa douleur.

— Tu es là, répétait-elle, tu es là, près de moi, la terre cache ton visage; je ne le verrai plus. Appelle-moi, Jean-Marie, appelle-moi avec toi.

Tout à coup, se redressant :
 — Qu'est-ce que j'ai dit ! reprit-elle. Je n'ai pas le droit de demander à le rejoindre. Ma tâche dans ce monde est double désormais. O mon bien-aimé, pardonne; et, du ciel où tu es maintenant, soutiens-moi.

Elle sortit du cimetière; mais, à peine en eut-elle franchi le seuil, qu'elle tressaillit. De ces champs dénudés dont le regard embrasse d'un seul coup l'étendue, il lui sembla que surgissaient toutes ses joies passées pour déchirer son cœur par le contraste du présent.

— Ici, Jean-Marie me trouva près de mon père. Là-bas, il me donna pour la première fois une fleur. Dans ce champ, nous nous assimes la veille de notre mariage...

Et l'image chérie se dressait de toutes parts, attirant et torturant en même temps celle pour qui elle ne devait plus être qu'un fantôme. Renée-Jeanne fut entraînée par la puissance de cette impression. Elle se mit à errer dans la campagne déserte, sanglotant ici, embrassant là les pierres qui lui paraissaient garder la trace des mains de son

M. Gambetta était, dit-on, grand partisan de l'autopsie et il faisait partie d'une société formée dans le but de favoriser la vulgarisation de cette opération. Il était, en outre, partisan de la crémation et, dans ces derniers temps, il avait signé le projet de loi sur la crémation présenté à la Chambre des députés par M. Casimir Périer.

Il est presque certain, dit le *Voltaire*, que M. Gambetta n'a pas laissé de testament. Il n'en a pas fait avant sa maladie. Aucun notaire ne s'est pas encore présenté comme étant le dépositaire. On n'a trouvé ni à Ville-d'Avray, ni rue Saint-Didier, aucun papier qui soit de nature à faire supposer l'existence d'un document de ce genre.

Le *Voltaire*, journal gambettiste, nous apprend que M. Mathias Duval a pesé le cercueil de M. Gambetta. Son poids est de 4,100 grammes. Le docteur en étudie actuellement les circonvolutions.

Le procès-verbal détaillé de l'autopsie ne sera pas publié avant quelques jours.

Le *Journal de Genève* publie cet extrait d'une lettre qui lui a été adressée de Paris :

« J'ai appris par un professeur de la Faculté de médecine de Paris, ami du docteur Lannelongue, des détails très-précis et très-circumstanciés sur la maladie de M. Gambetta.

La maladie a commencé il y a une quinzaine de jours, à la suite d'un repas trop copieux. Pendant cinq jours, on ne put obtenir aucune évacuation des intestins. M. Lannelongue voulait appliquer immédiatement quinze ou vingt sangsues ; le docteur Siredey ne fut pas de cet avis, et son confrère n'osa passer outre.

Lorsque l'abcès se fut déclaré, le docteur Lannelongue était d'avis d'opérer aussitôt une incision. Le docteur Charcot, appelé en consultation, s'y opposa.

Il semble donc que ce soit le trop grand nombre de médecins qui ait amené la mort de M. Gambetta. S'il n'avait été qu'un malade vulgaire, que le docteur Lannelongue aurait traité comme sa clientèle ordinaire, il est probable qu'il aurait été guéri. »

Pauvres médecins ! Les voilà accusés d'avoir commis contre M. Gambetta le crime de lèse-immortalité !

ENCORE UN MOT SUR L'AUTOPSIE.

A cause des dangers particuliers que présentait l'autopsie du cadavre en décomposition, les médecins ont pris des précautions spéciales. Les opérateurs se sont enveloppés les mains de gants en baudruche enduits de collodion.

MM. les professeurs Verneuil et Charcot disaient que jamais ils n'avaient vu une autopsie aussi dangereuse à faire.

On lit dans la *Justice* :

« M^{me} L..., dont M. Gambetta a soi-disant un fils, ne serait pas, comme on le croit, la veuve d'un magistrat du Midi. Elle n'aurait jamais été mariée. Elle serait fille d'un

mari. Tout à coup, elle frissonna, et fut obligée de s'appuyer contre un mur. La croix des fiançailles était devant elle, se détachant sur l'azur matinal. La couronne de feuillage l'ornait encore, mais l'orage en avait arraché toutes les fleurs. Elles gisaient au loin, flétries, brisées, comme le bonheur dont elles étaient l'emblème. La tempête avait frappé à la fois le fragile symbole et la vivante réalité.

— Il y a trois jours ! rien que trois jours ! gémit l'infortunée.

Puis, soudain :

— Ah ! s'écria-t-elle.

Et elle posa sa main devant ses yeux.

Au delà des crêtes jaunies et des masses granitiques, l'Océan étendait sa nappe brillante. So dégagant de l'espace qui se trouve masqué par les rochers, un brick venait de paraître et voguait doucement vers la haute mer.

— Le *Neptune*, murmura Renée-Jeanne, le *Neptune* !...

Elle fléchit sur les genoux... Il s'en allait, le beau navire, paré de ses voiles blanches, bercé par la brise, majestueux et tranquille comme cette mer avec laquelle il semblait avoir fait la paix. Il s'en allait, et, derrière lui, demeurait le sanglant témoignage du prix auquel il devait son salut !...

Il s'éloigna, toucha bientôt la ligne où le ciel ferme l'horizon : alors, il s'enfonça, se dérobant

colonel. Elle aurait eu, sous l'Empire, des relations avec un homme qui n'est point M. Gambetta, et de ces relations serait né un fils, au profit duquel elle aurait obtenu du tribunal civil de la Seine une pension alimentaire. Tout en entretenant ce commerce, elle aurait accordé ses faveurs à M. Gambetta, à la fortune duquel elle se serait définitivement attachée en 1870.

Elle aurait alors fait entendre à M. Gambetta que cet enfant était le fils de ses œuvres, bien qu'elle l'eût fait agréer par un autre, pour les nécessités de son existence.

M. Gambetta lui aurait rendu, dans la suite, la monnaie de sa pièce, en négociant, dans ces derniers temps, son mariage avec une marquise franco-italienne : et ce serait en apprenant cette nouvelle qu'elle lui aurait fait la scène d'où s'est suivie la catastrophe qui a provoqué sa mort. »

M. Jules Ferry a fait témoigner le désir de se rendre acquéreur de la propriété des Jardies, si la famille de M. Gambetta ne la conserve pas.

On se rappelle qu'au moment où éclata à Auxerre l'épidémie de fièvre typhoïde, M. Paul Bert fut appelé par la municipalité pour soigner les malades.

Il répondit qu'il n'était pas médecin. Comment se fait-il que, dans les divers procès-verbaux médicaux relatifs à la maladie et à la mort de M. Gambetta, M. Paul Bert ait apposé sa signature à côté de celle des Charcot, Verneuil, Lannelongue, Siredey, Fieuzal, etc... ?

LES DERNIERS PRÉPARATIFS.

Paris, 5 janvier, soir.

Les dernières dispositions prises en vue des obsèques de M. Gambetta offrent un caractère assez exceptionnel.

Le char funèbre ne sera ni celui qui a servi aux funérailles de M. Thiers, ni celui qui a servi pour M. de Morny.

C'est sur les plans de M. Bastien-Lepage et Becker qu'il a été construit, avec un luxe tout à fait inusité.

Cet immense catafalque sera dressé sur une plate-forme roulante.

Le cercueil sera exposé demain matin, de bonne heure, devant la grille du Palais-Bourbon. La colonnade de la façade sera voilée d'un crêpe immense. De même les becs de gaz de la place et l'entrée du pont de la Concorde seront voilés de crêpes.

Il n'y aura décidément que trois discours officiels : ceux de M. Devès, au nom du gouvernement, de M. Brisson, au nom de la Chambre, et de M. Le Royer, au nom du Sénat.

En outre, M. Challemel-Lacour prendra la parole au nom des anciens membres de la Défense nationale.

Dans le conseil des ministres qui doit être tenu ce soir ou demain matin à la première heure, le texte définitif de ces discours sera arrêté.

Quant à l'itinéraire, il est définitivement celui-ci : la place de la Concorde, la rue de Rivoli, le boulevard Sébastopol, la rue Tur-

peu à peu, comme si un poids mystérieux le faisait descendre vers des profondeurs inconnues. Sa large coque s'effaça d'abord, puis ses voiles, puis ses mâts pavoisés...

Le *Neptune* avait achevé de disparaître que la veuve était encore à genoux sur le chemin, serrant convulsivement ses fils contre sa poitrine.

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

Au moment des bals, concerts et réunions, nous recommandons tout particulièrement à nos lectrices *Vierge de Raphaël* ! la dernière valse de Jules Klein, œuvre exquise, adorable, digne de « Fraises au Champagne, » et des *Parfums Capiteux*.

Après avoir constaté l'éclatant succès de *Vierge de Raphaël*, citons au hasard les œuvres les plus mélodieuses et les plus brillantes de Jules Klein : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, et les valse : *Au Pays Bleu*, *Lèvres de Feu*, *Pattes de Velours*, *Neige et Volcan*, *Cuir de Russie*, *Cerises Pompadour*, *Péché Révé*, *Pazza d'Amore*, M^{lle} Printemps, *Pommes des Voisines*, *Petits Soupers*, *Larmes de Crocodile*.

Les polkas si follement entraînantes *Coup de Canif*, *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Tête de Linotte*, *Traite aux Perles*, la jolie masurka « *Radis Rose*, » et « *J.-Klein-Quadrille*, » font toujours les délices des bals élégants.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Même prix pour les valse chantées, *Parfums capiteux*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*), Paris, COLONNARD, éditeur, rue Vivienne, 6.

bigu, le boulevard Voltaire, la rue de Charonne, le boulevard Philippe-Auguste et le boulevard Ménéilmontant.

TROP DE FLEURS !

Sous ce titre, M. Rochefort raille avec esprit la platitude et l'hypocrisie dont les républicains font preuve, en présence du cercueil de M. Gambetta :

« Il y a des gens, dit-il, qu'on ne reconduit jusqu'à la porte que pour être bien sûrs qu'ils s'en vont. Les couronnes, dont tous les ministres qu'il a culbutés les uns après les autres couvrent le cercueil de Gambetta, finissent par avoir l'air d'être amoncelées ainsi sur sa tombe pour plus de certitude qu'il n'en sortira pas.

Eh bien ! ce débordement de fleurs, de regrets et d'apothéoses affecte un caractère tellement excessif, qu'on serait tenté de le prendre pour un débordement de satisfaction. Et, en effet, il faudrait que M. de Freycinet, M. Ferry et même M. Jules Grévy eussent reculé les bornes de la charité chrétienne, pour ne pas éprouver un profond soulagement à la pensée qu'ils n'auront plus dans les jambes l'homme qui n'édifiait les ministères que pour se donner le malin plaisir de les renverser à la première velléité de résistance.

Tous les matins, les anciens présidents du Conseil qui se disposent à suivre son convoi, les yeux pochés par la douleur, ouvraient de son vivant, la *Republique française*, tremblant d'y trouver quelque acte d'accusation, dicté par Gambetta à Spuller, son Olivier-le-Daim, et préjudant à la chute définitive du cabinet par des attaques aussi perfides que transparentes.

Où le ministre visé acceptait la lutte, et grâce aux 120 voix dont les gambettistes disposaient dans la Chambre et qui s'unissaient à celles de la droite, il tombait inévitablement ; ou il faisait amende honorable, pieds nus, en chemise, un cierge de 45 livres à la main, devant l'hôtel de la rue Saint-Didier, et il était alors réduit en esclavage, comme un nègre de la côte d'Afrique.

Et vous nous supposez assez jocrisse pour croire que la mort de ce marchand de bois d'ébène ministériel plonge dans ce cuisant désespoir ceux qu'elle amnistie et qu'elle délivre ! C'est à peu près comme si on nous racontait que les prisonniers de Mézas, quand on vient leur annoncer leur mise en liberté, embrassent en gémissant les murs de leurs cellules.

Les malheureux hommes d'État qu'il a tenus dix ans sous son talon, ne se montrent si magnifiques envers sa dépouille mortelle que pour exprimer à ce dangereux défunt toute leur reconnaissance du service qu'il leur a rendu en les débarrassant de leurs chaînes.

— Comment ! vous arrachez les dents sans douleur ; mais entendez donc les cris que poussent vos clients !

— Je les entends parfaitement, répond Bilboquet : ce sont des cris de joie. »

THÉÂTRE DE SAUMUR.

M^{lle} Seveste.

Lundi prochain, la nouvelle première chanteuse du Grand-Théâtre d'Angers, M^{lle} SEVESTE, paraîtra sur notre scène dans *Mignon*, et jouera le rôle de Philine. Aucun dilettante ne manquera d'aller applaudir cette artiste véritable qui, pendant quelques années, a tenu le premier rang au théâtre de l'Opéra-Comique, où elle a obtenu de nombreux succès.

Ainsi que nous le disions il y a peu de jours, M^{lle} Seveste, au moment où elle était au Grand-Théâtre de Nantes, vint se faire entendre dans deux concerts de charité donnés au théâtre, le 9 février 1876 et le 25 mars suivant.

Après la première fête de bienfaisance, voici ce que l'*Echo Saumurois* disait de la charmante artiste :

« ... Il est fâcheux que le concours de M^{lle} Seveste ait été connu tardivement ; aussi quelques-uns regretteront-ils d'avoir manqué cette fête lorsqu'ils sauront les triomphes parmi nous de cette perle du théâtre de Nantes.

« M^{lle} Seveste vocalise avec une grande facilité, elle détache chaque note avec beaucoup de pureté

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 janvier.

Les dispositions générales de la place sont fort incertaines ; en attendant que les capitaux de placement reviennent, les acheteurs se cantonnent dans une réserve absolue.

Les rentes sont lourdes : 3 0/0, 79.22 et 79.25 ; amortissable, 80.22 et 80.25, après 80.32 ; 5 0/0, 114.87 et 114.96.

Les titres du Crédit Foncier sont assez recherchés. Au comptant, les demandes se produisent à 1,320.

Les actions des Magasins d'Algérie cotent 515 avec tendance à la hausse.

La Banque Nationale perd chaque jour du terrain à 282.50 ; les offres sont nombreuses et les preneurs très-rares.

Prochainement, le public aura l'occasion d'opérer un placement d'avenir et des plus solides. Les obligations du Crédit Foncier vont être émises à des prix plus avantageux que les obligations de l'Ouest Algérien qui ne donnent qu'un revenu de 4 pour cent et coûtent près de 500 francs.

La Banque Parisienne reste à 437.50.

Le Comptoir d'Escompte fait 995 et 998.50.

L'épargne achète de temps à autre des actions de nos chemins de fer : Midi, 1,175 ; Orléans, 1,250 ; Lyon, 1,565 ; Nord, 1,890.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les trois délégués chargés de représenter la ville de Saumur aux funérailles de M. Gambetta, à la suite de M. Combier, sont : MM. Ch. Poitvin, Poitou, adjoint, et Renou. Ils ont quitté Saumur hier, emportant une couronne sur laquelle est inscrit le nom de la ville.

On se demande si tous ces frais sont au compte des contribuables. — R. S. V. P.

Le Conseil municipal d'Angers a nommé, pour le représenter aux obsèques de Gambetta : MM. Devanlay, Bouhvier et Guignard. M. Trouillet, adjoint au maire, a été désigné pour représenter l'administration municipale.

Un membre de la minorité du Conseil, M. de Châtaux, a fait déclarer par le maire que chaque délégué fera le voyage à ses frais.

M. Guignon père nous a adressé la lettre suivante en réponse à M. Ruèche :

« Saumur, 4 janvier 1883.

« Monsieur le Rédacteur,

« Ayant lu dans votre numéro du 2 janvier un article signé de M. Ruèche, concernant l'adjudication du collège de filles, au sujet du 9^e lot de cette adjudication, je ne puis laisser passer cet article sans y répondre.

« Je trouve d'abord que mon honorable collègue se méprend sur les titres qu'il se donne. Comme *ornemaniste patenté*, peut-être est-il sculpteur, mais il n'est pas marbrier. Pourquoi a-t-il donc soumissionné pour ce lot qui comprend les deux parties (marbrerie et sculpture) et dans lequel une seule pouvait le concerner ?

et accentue les mots, que l'oreille perçoit distinctement ; et cependant son chant ne manque ni d'âme ni de sentiment. L'air du *Barbier* avait été un premier et brillant succès ; mais le beau chant : *Salut à la France*, de la *Fille du Régiment*, a été pour la cantatrice l'occasion d'une véritable ovation. Des bouquets sont tombés à ses pieds. Trois fois appelée, elle a accédé au désir général en représentant la dernière strophe de ce sympathique morceau. »

Le second concert de charité fut donné avec le concours de M^{lle} Seveste, MM. Degraeve, basse chantante, Goubault, Martel, et M. Emile Marck qui faisait ses adieux comme directeur et artiste et laissait la direction à M. Chavannes.

Le lendemain, notre journal s'exprimait ainsi au sujet de l'excellente prima donna qui venait de se faire entendre une seconde fois à Saumur :

« M^{lle} Seveste est une chanteuse dans toute l'acception du mot. Sa voix est souple, harmonieuse et sympathique, et elle la dirige avec une méthode parfaite. On a pu juger de toute l'étendue de son organe dans l'air des Bijoux de *Faust* et dans celui des *Dragons de Villars*. Les braves et les rappels ne lui ont pas fait défaut ; aussi les deux soirées où elle s'est fait entendre à Saumur seront-elles pour cette cantatrice un doux souvenir. »

Nous croyons devoir aussi donner quelques extraits des articles que la presse angevine a consacrés cette semaine à la nouvelle première chanteuse :

» Son assertion me prouve une fois encore qu'il n'y a que la jalousie de travail qui l'amène à protester contre cette soumission en règle.

» Je n'ai jamais eu l'habitude d'usurper des titres qui ne m'appartenaient pas. Mon certificat d'aptitude, délivré par un architecte très-honorable, sous les ordres duquel j'ai exécuté plusieurs travaux publics et privés, le prouve suffisamment; et il ne se serait pas permis de me délivrer un certificat de complaisance, comme le prétent l'ormanisme en question. Mais comme l'un et l'autre nous sommes aussi dignes que votre honorable correspondant, c'est pour cela que je crois que cette protestation sera de nulle considération par qui de droit, car on ne peut y trouver aucune irrégularité.

» Recevez, etc.

» GUIGNON père. »

Le débat, engagé de cette façon, pourra durer longtemps sans que la lumière se fasse; mais il résulte de la correspondance des deux concurrents du 9^e lot, que si M. le président du bureau, pour l'adjudication des travaux du collège, avait donné une lecture publique des pièces produites par chaque soumissionnaire, ce conflit n'eût pas surgi. Tous les témoins auraient pu apprécier la valeur des certificats délivrés et n'auraient pas manqué de reconnaître si les travaux détaillés répondaient aux clauses du cahier des charges.

Avec une lecture complète, on eût découvert dès le début que la soumission de M. Bizouiller, avec un rabais de 20 0/0, n'était pas signée, et l'incident Cholet-Bizouiller avec la Ville ne se serait pas produit non plus.

M. Cholet ne fait un rabais que de 4 0/0, soit un écart de 6 0/0, ce qui représente une différence de 24,000 fr. pour la dépense.

D'après l'état civil de Saumur que nous publions ci-après, il y a eu, pendant le mois de décembre 1882, — 42 décès, — comprenant: 9 enfants, 6 personnes de 20 à 32 ans; 6 de 41 à 45 ans; 2 de 56 à 60 ans; 8 de 61 à 69 ans; 7 de 71 à 78 ans; 2 de 80 ans; 1 de 89 ans; 1 de 99 ans 1/2, le père Jean Garau.

Le nombre des cartes de visite envoyées par la poste, à l'occasion du jour de l'an, s'est encore accru cette année. Lundi soir, l'augmentation constatée était de 743,000 cartes.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 décembre 1882.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Victor-Louis Puy, rue de la Basse-Ille; — Laure-Émilie Delbumeau, rue de Fenet.
Le 2. — Henri-Louis Fresneau, rue des Bouchers.
Le 4. — Marie Hudoux, rue de Fenet; — Virginie Gabillard, rue de Fenet; — Jeanne-Eugénie Levron, rue d'Orléans.
Le 8. — Eugène Dureau, à l'Hospice.

JOURNAL DE MAINE-ET-LOIRE. — « Notre Grand-Théâtre paraît décidément désengouffonné; et nous en félicitons les artistes réunis qui, sous la direction de M. Gustave Lelong, font vraiment d'heureux efforts pour attirer le public. Après le succès de la *Fille de M^{me} Angot*, sont venues les représentations de M^{lle} Seveste, apportant avec elles un succès inespéré. Les deux dernières apparitions de la nouvelle cantatrice dans *Galathée* et les *Dragons* ont donné sa véritable mesure, et nous n'avons rien à retirer de nos éloges si mérités; le public les a ratifiés samedi par de chaudes ovations, bien méritées. Désormais, notre chanteuse légère constituera une attraction suffisante pour remplir la salle. Il faut dire que, tous ces soirs, elle a été parfaitement secondée par M^{me} Danglede, M^{me} Constance, Gheleyns et Isaac. »

COURRIER D'ANGERS. — « Nous avons entendu, dans la *Fille du Régiment* et dans *Galathée*, la nouvelle première chanteuse de notre Théâtre, M^{lle} Seveste. Dans les deux représentations, cette artiste a obtenu le succès le plus complet, et, chaque fois, les spectateurs lui ont fait de véritables ovations. L'opinion générale est que notre troupe lyrique vient de se compléter d'une façon réellement remarquable. On ira au théâtre pour entendre M^{lle} Seveste, qui est non-seulement une chanteuse de grand talent, mais en même temps une excellente comédienne. »

PATRIOTE DE L'OUEST. — « C'est jeudi, dans la *Fille du Régiment*, qu'a débuté M^{lle} Seveste. Le premier acte de ce charmant opéra n'a pas laissé que d'être un peu froid; le public se tenait sur la réserve et notre nouvelle première chanteuse, malgré son glorieux passé tout parfumé de souvenirs fleuris, ne parvenait point à maîtriser son émotion.

Le 11. — Alphonse-James Lemard, rue Saint-Nicolas; — Jean Clé, à l'Hospice.

Le 12. — Madeleine Armide, route de Saint-Lambert.

Le 13. — Jeanne-Marie-Françoise Ronné, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 14. — Suzanne Lhuiller, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Léonie-Louise-Marie-Anne Foulard, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 17. — François-Auguste Errard, rue Notre-Dame.

Le 19. — Gabriel Clé, rue du Petit-Pré; — Albertine Tessier, rue de la Visitation; — Henri-Albert Baranger, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 20. — Henri Billy, rue Nationale; — Julie-Jeanne-Armandine Péan, place Saint-Michel; — Célestine-Françoise-Augustine Maillet, rue des Basses-Parrières.

Le 21. — Marie-Anne-Eugénie Cagnol, rue de Poitiers.

Le 23. — Louise-Françoise Reneaud, rue de Poitiers; — Germaine-Pauline-Louise Bolachin, rue des Patens; — Marguerite Grataudour, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 24. — Georges-Alphonse Chuche, rue du Portail-Louis.

Le 25. — Gustave-Jean Hudellet, chemin Charrier; — Amandine-Julia Renou, rue de Bordeaux.

Le 26. — Eugénie-Léontine Pichery, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 27. — Jeanne-Marie Hélaudais, rue Notre-Dame.

Le 29. — Adèle-Victoire Ferry, rue de Poitiers; — Maurice Loitière, rue de la Comédie.

Le 30. — Marie-Blanche Renou, rue Nationale; — Marie-Yvonne Moutin, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 2. — Achille-Emile Guillon, coiffeur, de Saumur, a épousé Eglantine Sauvan, sans profession, de Bourgueil.

Le 9. — Michel Tessier, bijoutier, a épousé Joséphine Franc, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 16. — François Lefèvre, carrier, de Souzay (veuf), a épousé Marie-Brégnignol, journalière (veuve), de Saumur.

Le 26. — Pierre-Marie Le Beau, menuisier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Hermance Partant, couturière, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Paul Sauton, menuisier, 41 ans, à l'Hospice.

Le 2. — Clément-Ferdinand Guépin, fondeur, 45 ans, rue de la Visitation.

Le 3. — Pierre Bourgeois, carrier, 73 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Virginie Baron, sans profession, 74 ans, veuve Pierre Serbelle, rue de la Visitation; — Maurice Dumas, 9 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Constance Desnoës, domestique, 60 ans, à l'Hospice; — Joseph-Marie Côtard, charpentier, 26 ans, à l'Hospice; — Victoire Tessier, sans profession, 72 ans, veuve Joseph Lefay, rue de la Petite-Bilange.

Le 6. — Armand-Alexandre Amiot, négociant, 44 ans, rue de Poitiers; — André Gabillé, cordonnier, 69 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Victorine Blanc, sans profession, 64

ans, veuve Jacques Lehnerr, rue Courcouronne; — Louise Bonvallet; 6 ans, rue Nationale.

Le 8. — Eugène Gallé, cultivateur, 44 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Henri Bernadis, employé des contributions indirectes, 26 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Jean Gareau, ancien charpentier, 89 ans et 8 mois, rue de Fenet.

Le 11. — Jean Gaspault, ancien entrepreneur, 79 ans, hameau du Petit-Puy; — Louis Gaillard, chapeletier, 71 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Madeleine Armide, 1 jour, route de Saint-Lambert.

Le 14. — Louise Verneau, journalière, 20 ans, épouse Alexis Forest, à l'Hospice; — Léon Bourreau, 2 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Louise Malécot, matelassière, 65 ans, veuve Théodore Blandin, à l'Hospice; — Eugénie Hay, couturière, 28 ans, épouse Auguste Robin, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 19. — Madeleine Sageot, 1 mois, rue Saint-Nicolas; — Pierre Peltier, journalier, 66 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Adèle Savary, journalière, 62 ans, épouse Étienne Goizet, rue de la Monnaie.

Le 21. — René Barbin, journalier, 89 ans, rue Basse-Saint-Pierre; — Marguerite Nivollet, 1 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Charles-Théodore Gonthier, propriétaire, 59 ans, rue du Roi-René; — Gabriel Leverage, employé des contributions indirectes, 41 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Augustine Bidault, propriétaire, 41 ans, rue de la Petite-Bilange; — Eugène Dureau, 15 jours, rue des Boires; — Marie Girard, propriétaire, 64 ans, veuve Urbain Bougreau, au Petit-Puy; — Julie Raue, sans profession, 77 ans, veuve Isidore Roche, rue de la Petite-Bilange.

Le 25. — Léon-Armand Frobot, employé d'écrit, 32 ans, rue de la Basse-Ille; — Elisabeth Berlet, chapeletière, 69 ans, veuve Jean Vigneau, rue de Fenet; — Elisabeth Deroiteau, rentière, 89 ans, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 27. — Marie-Jeanne Serreau, 6 mois, rue Saint-Lazare.

Le 29. — Clémence Gauchais, domestique, 30 ans, épouse Louis Achard, à l'Hospice.

Le 30. — Séverine-Valentine Achard, sans profession, épouse René Soulard, place Saint-Pierre.

Le 31. — Gaston-Jules Hutrel, 6 mois, place de la Bilange; — Jean-René Guignard, journalier, 78 ans, Montée-du-Fort; — Marie Richer, lingère, 80 ans, veuve Mathurin Pavie, à l'Hospice.

ans, veuve Jacques Lehnerr, rue Courcouronne; — Louise Bonvallet; 6 ans, rue Nationale.

Le 8. — Eugène Gallé, cultivateur, 44 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Henri Bernadis, employé des contributions indirectes, 26 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Jean Gareau, ancien charpentier, 89 ans et 8 mois, rue de Fenet.

Le 11. — Jean Gaspault, ancien entrepreneur, 79 ans, hameau du Petit-Puy; — Louis Gaillard, chapeletier, 71 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Madeleine Armide, 1 jour, route de Saint-Lambert.

Le 14. — Louise Verneau, journalière, 20 ans, épouse Alexis Forest, à l'Hospice; — Léon Bourreau, 2 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Louise Malécot, matelassière, 65 ans, veuve Théodore Blandin, à l'Hospice; — Eugénie Hay, couturière, 28 ans, épouse Auguste Robin, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 19. — Madeleine Sageot, 1 mois, rue Saint-Nicolas; — Pierre Peltier, journalier, 66 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Adèle Savary, journalière, 62 ans, épouse Étienne Goizet, rue de la Monnaie.

Le 21. — René Barbin, journalier, 89 ans, rue Basse-Saint-Pierre; — Marguerite Nivollet, 1 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Charles-Théodore Gonthier, propriétaire, 59 ans, rue du Roi-René; — Gabriel Leverage, employé des contributions indirectes, 41 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Augustine Bidault, propriétaire, 41 ans, rue de la Petite-Bilange; — Eugène Dureau, 15 jours, rue des Boires; — Marie Girard, propriétaire, 64 ans, veuve Urbain Bougreau, au Petit-Puy; — Julie Raue, sans profession, 77 ans, veuve Isidore Roche, rue de la Petite-Bilange.

Le 25. — Léon-Armand Frobot, employé d'écrit, 32 ans, rue de la Basse-Ille; — Elisabeth Berlet, chapeletière, 69 ans, veuve Jean Vigneau, rue de Fenet; — Elisabeth Deroiteau, rentière, 89 ans, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 27. — Marie-Jeanne Serreau, 6 mois, rue Saint-Lazare.

Le 29. — Clémence Gauchais, domestique, 30 ans, épouse Louis Achard, à l'Hospice.

Le 30. — Séverine-Valentine Achard, sans profession, épouse René Soulard, place Saint-Pierre.

Le 31. — Gaston-Jules Hutrel, 6 mois, place de la Bilange; — Jean-René Guignard, journalier, 78 ans, Montée-du-Fort; — Marie Richer, lingère, 80 ans, veuve Mathurin Pavie, à l'Hospice.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN

ÉMISSION de 26,908 Obligations 4 0/0

Rapportant 20 fr., remboursables à 500 fr. INTÉRÊTS ET REMBOURSEMENTS SEMESTRIELS

GARANTIS PAR L'ÉTAT Conformément aux lois des 22 août 1881 et 5 août 1882.

PREMIER TIRAGE EN AVRIL PROCHAIN

La Compagnie de l'Ouest-Algérien est concessionnaire de 222 kilomètres dans la province

Enfin, le *Journal de Maine-et-Loire* d'hier publie ces lignes:

« M^{lle} Seveste continue à justifier l'heureuse impression qu'avaient produite ses trois premiers débuts. La représentation d'hier soir n'a été pour la cantatrice et la comédienne qu'un long triomphe, largement justifié. Nous ne dirons rien de plus pour ne pas nous répéter. Quant au ténor léger, M. Ferrière, il nous a paru tellement galopé par la peur que le rôle, assez ingrat du reste, d'Olivier d'Entragues, ne lui a été guère favorable. Disons toutefois qu'il a dit avec charme quelques passages du grand air du premier acte. Les sympathiques partenaires de M^{lle} Seveste et de M. Ferrière nous feront bien un peu crédit.

» Demain soir (samedi), l'annonce de la représentation de *Mignon* nous prépare une ravissante soirée. »

On voit que la presse est unanime à faire un juste éloge de M^{lle} Seveste. Nous serons donc heureux d'entendre et d'applaudir à Saumur, lundi prochain, dans l'œuvre charmante d'Ambroise Thomas, cette excellente cantatrice.

Grand-Théâtre d'Angers.

On annonce pour la semaine prochaine une grande solennité artistique. M^{me} MARIE LAURENT doit venir avec une excellente troupe parisienne interpréter les *Erinnyes*, la tragédie antique de M. Leconte de Lisle. L'excellent orchestre de l'Association Artistique exécutera l'admirable partition que Jules Massenet a écrite pour accompagner le drame.

d'Oran avec garantie de l'Etat conformément aux lois sus-mentionnées.

Les 32 kilomètres en exploitation donnent une recette kilométrique brute de 21,300 fr., et nette de 10,000 fr.

Le maximum de produit net garanti est de 1,865,300 fr. pour les 222 kilomètres.

Le service annuel des obligations, intérêts et amortissement, n'absorbera que les deux tiers du produit net garanti par l'Etat.

Taux d'Émission: 450 fr.

30 fr. en souscrivant.
120 à la répartition, du 1^{er} au 15 janvier.
100 du 1^{er} au 10 mai 1883.
100 du 1^{er} au 10 août 1883.
100 du 1^{er} au 10 novembre 1883.

soit un placement à 4 1/2 0/0 avec garantie de l'Etat.

Les titres seront délivrés au porteur ou nominatif, sans frais, au choix des souscripteurs. Jusqu'à la libération, ils recevront les intérêts à 4 1/2 0/0 sur les sommes versées.

Bonification 4 1/2 sur versements anticipés. Intérêts de retard, 6 0/0.

La réduction s'il y a lieu sera proportionnelle: toutefois un droit de préférence est réservé aux souscripteurs qui déclareront vouloir se libérer à la répartition.

Souscriptions reçues les 9 et 10 Janvier 1883.

A PARIS: Au Crédit Algérien, 15, place Vendôme; à la Compagnie Algérienne, 18, rue des Capucines; à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, 50, rue de la Chaussée-d'Antin; chez MM. L. Sée fils et C^{ie}, 11, rue du Conservatoire; chez MM. Goudchaux et C^{ie}, 16, rue de la Banque;

BORDEAUX: à la Société Bordelaise de Crédit Industriel, Commercial et de Dépôts, 2, rue Séze;

A NANCY: à la Société Nancéienne, 78, place Saint-Georges;

A MARSEILLE: à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial;

A LILLE: au Crédit du Nord.

Dans le reste de la France, chez les Correspondants des Établissements et Maisons de Banque sus-indiqués.

EN ALGERIE: au Crédit Algérien, à Alger, et dans les succursales de la Compagnie Algérienne.

EN ALSACE-LORRAINE: à Colmar et à Mulhouse, chez MM. Ab. Sée et fils.

A STRASBOURG: chez MM. Ch. Staehling, L. Valentin et C^{ie}; chez M. C.-E. Ehrman.

A METZ: à la Banque de Metz.

Les titres souscrits en Alsace-Lorraine seront délivrés sans frais, munis du timbre allemand

MONITEUR de la RENTE

11, Place de la Bourse, Paris

50 Centimes

PAR AN Pour 52 N^{os}

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS

PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

FER BRAVAIS

ANÉMIE - PALES COULEURS - APPAUVRISSEMENT DU SANG

Dépot dans la plupart des pharmacies.

AVIS La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 8 janvier 1883,

Représentation de M^{lle} Seveste, de l'Opéra-Comique, et de M. FERRIÈRE, 1^{er} ténor.

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

Distribution:

Wilhelm..... MM. Ferrière.
Lothario..... Isaac.
Laërte..... Constance.
Jarno..... Baudin.
Zafari..... Gary.
Antonio..... Allain.
Le souffleur..... Asmire.
Un laquais..... Guilbert.
Philine..... M^{me} SEVESTRE.
Mignon..... Danglede.
Meister..... Bonnaud.

Bohémiens, comédiens, seigneurs, dames, bourgeois, paysans, paysannes.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	79 35	79 30	Est	727 50	722 50	Obligat. foncières 1870 3 %	437	436
3 % amortissable	80 30	80 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1565	1563	Est	360 25	360 50
4 1/2 %	109 25	109 25	Midi	1175	1175	Midi	363 75	363 50
5 %	114 90	114 85	Nord	1890	1890	Nord	367	367 50
Obligations du Trésor	510	510	Orléans	1257 50	1260	Orléans	368	368 50
Obligations du Trésor nouvelles	500	499	Ouest	775	772 50	Ouest	361 25	361 25
Bons de liq. départementaux	530	529	Compagnie parisienne du Gaz	1542 50	1545	Paris-Lyon-Méditerranée	368	366
Banque de France	5340	5305	Canal de Suez	2272 50	2286	Paris-Bourbonnais	367	364
Comptoir d'escompte	1000	925	C. gén. Transatlantique	415	430	Canal de Suez	558 25	557
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	1315						
Crédit de France	87	50						
Crédit mobilier	367	370						

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		5 50	9 20	10 35	1 2	2 15	5 5	7 45	6 54	9 5	12 22	2 10	4 2	5 56	10 51	
6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière).		5 58	9 10	10 45	1 18	2 35	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	10 53	
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		6 5	9 19	10 53	1 33	2 33	5 23	6 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 23	10 55	
1 — 25 — soir,		6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	6 18	7 30	10 51	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21	
3 — 32 — express.																
7 — 15 — omnibus.																
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		Omn. matin.	Mixte soir.						Omn. matin.	Omn. soir.						
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		5 50	5 5						7 4	2 1	8 29					
8 — 21 — omnibus.		6 21	5 54						8 9	2 50	9 30					
9 — 37 — express.		7 5	7 16						8 34	3 14	9 50					
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.		8 6	8 17						9 26	4 2	10 49					
4 — 44 —		9	9 11						9 53	4 25	11 17					
10 — 24 — express-poste.		10 41	10 50						10 21	4 56	11 51					
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Pour le 1^{er} novembre 1883,
UNE PETITE PROPRIÉTÉ
Comprenant :
Bâtiments d'habitation et d'exploitation et 1 hectare 65 ares de terre propre au jardinage, le tout sis à Briacé, commune de Saint-Lambert-des-Levés.
S'adresser, pour traiter, à M. BRAZILLE, jardinier à Briacé, ou à M^e LE BARON, notaire. (14)

Etudes de M^e LE BARON et de M^e MÉHOUS, notaires à Saumur.

VENTE PUBLIQUE
Le dimanche 21 janvier 1883, à une heure du soir, au Coudray-Macouard, à la propriété de M. GAURON-LAMBERT,
Par le ministère de M^e LE BARON et MÉHOUS, notaires à Saumur.
44 hectolitres de vin blanc de la récolte 1882;
24 hectolitres de vin rouge de la récolte 1882;
12,000 kilogrammes de foin et luzerne de la récolte 1882;
5 hectolitres d'avoine;
150 fagots de javelles;
1,500 de pisseaux;
Plusieurs lots de pommes et un lot de poires;
Un petit peuplier sur le pré de la Garenne.
On paiera comptant et 10 0/0 en sus pour les frais. (15)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883:
UNE MAISON
Avec JARDIN.
Située à Saumur, à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n^o 50, habitée par M. LEJUSTE.
Cette maison se compose :
Au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine et remise; au premier étage, de deux chambres et deux cabinets;
Mansarde et greniers au-dessus.
ET UN JARDIN
Dans la boire, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire, A SAUMUR,
En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,
Le dimanche 14 janvier 1883, à midi :

1^o LE CLOS DU GRAND-TERRFORD, planté de vigne, situé commune de Bagneux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties;
2^o UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.
On pourra traiter avant l'adjudication.
Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.
S'adresser : soit à M. ROBIN-MUSSET, qui habite la maison; soit à M. TAVEAU, expert à Bagneux; soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UN PRÉ
Situé près du Pont-Fouchard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur,
D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés; Appartenant à M. et M^{me} VINSONNEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A LOUER
DE SUITE,
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ
Située à Saint-Clément-des-Levés,
Comprenant :
Une grande et belle maison bourgeoise, de construction moderne, avec toutes les servitudes désirables; Jardin potager et jardin d'agrément, serre, bosquets et douve;
Pré et verger.
Cette propriété dans un tenant, la plus agréable de tous les environs, contient 1 hectare 40 ares.
Pour visiter, s'adresser au fermier, M. SOURDEAU; et, pour traiter, à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A LOUER
Pour le Saint-Jean 1883,
MAISON avec JARDIN
Rue de la Petite-Douce, n^o 49.
S'adresser à M. NANGREUX, quai de Limoges, 66. (720)

A VENDRE
D'OCCASION
Un joli panier-duc et une paire de harnais.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN BEAU CHIEN
Terre-Neuve,
Agé de 18 mois.
S'adresser à M. LEFAY, hôtel de l'Espérance, Saumur. (729)

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,
Rue d'Orléans, 13.

CHANGEMENT DE DOMICILE
POUR CAUSE
D'AGRANDISSEMENT
A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de
Lemaire-Bersonillé,
seront transférés quai Saint-Nicolas, n^o 13, et rue de la Petite-Bilange, n^o 22.
Gros et détail.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. PERREAU informe sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son domicile rue Courcouronne, n^o 8. Il se charge, comme par le passé, de la distribution des lettres de faire part de naissance, mariages, décès, circulaires commerciales, etc., etc.
ON DEMANDE un jardinier-cocher.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN JOLI PLANT
De PEUPLIERS suisses
S'adresser à M. DELANOUR-CHARRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapoca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

27, rue de la Tonnelle
PHARMACIE CENTRALE
DE SAUMUR
Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie
E. D'HUY, pharmacien,
Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevault.
Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques.
RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX
Médicaments et Produits de 1^{er} choix.
On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS
Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)
Saumur, imprimerie de P. GODRT.